

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/221 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES PROPOSITIONS DE NOUVELLES OPERATIONS POUR LE RECENSEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA TOPONYMIE

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le sept novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SANTINI Ange à M. SINDALI Antoine
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

COLONNA Christine, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, SIMEONI Gilles.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2013-11 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 4 septembre 2013,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

BP 2013 Opération 4812F 0007

Montant Affecté : 600 000 euros

DECIDE :

- de **désaffecter 50 000 Euros** d'AE de l'opération 4812F0007
- de **réaffecter 50 000 Euros** d'AE à l'opération 4812 F XXXX - **Recensement des travaux relatifs à la toponymie**

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 novembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Inscription de nouvelles opérations pour la production d'un recensement des travaux sur la toponymie corse en vue de la réalisation ultérieure de son inventaire

Recensement des travaux sur la toponymie corse

1. Introduction :

La Collectivité Territoriale de Corse s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de promotion de la langue corse. La création et la récente installation du *Cunsigliu di a lingua corsa - Accademia corsa di i vagabondi* atteste de cette volonté d'équiper la langue d'outils nouveaux afin qu'elle soit accessible à tous et dans tous les domaines.

Au-delà de son engagement à « donner l'exemple d'une utilisation vivante de la langue corse dans les contextes formels », la Collectivité Territoriale de Corse établit par la délibération n° 13/096 AC de l'Assemblée de Corse approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse que :

- a) La forme officielle des toponymes de l'île est en langue corse. Elle est fixée par l'Assemblée de Corse, sur proposition du Cunsigliu di a lingua. Sur l'espace insulaire, leur signalisation sera monolingue. Cependant, les communes qui le souhaitent, peuvent y adjoindre leur appellation toscane ou toute autre forme constitutive de la mémoire collective.
- b) Les documents cartographiques, les bâtiments publics, les voies de circulation, les voies navigables, les espaces naturels et toute signalétique réalisés par les institutions publiques respectent cette toponymie.
- c) Les guides touristiques sont incités à maintenir et promouvoir les noms de lieux corses traditionnels.

2. Contexte du projet d'inventaire toponymique :

La toponymie insulaire nous apparaît comme un aspect à mettre en valeur tant elle est importante à la fois sur le plan patrimonial, culturel, linguistique et historique.

La Collectivité Territoriale de Corse a ainsi mis à disposition du public un document listant une double toponymie des principaux noms de lieux de l'île.

Il existe cependant une micro toponymie territoriale dont l'inventaire permettrait de mieux rendre compte de la réalité toponymique des territoires insulaires. De plus, des disparités existantes entre les relevés cartographiques officiels (notamment IGN) et les toponymes tels qu'ils sont mentionnés par les insulaires ont été constatées. Enfin, ce travail d'inventaire apparaît d'autant plus urgent qu'il s'inscrit dans un

contexte de rupture de la transmission intergénérationnelle des savoirs et de vieillissement des indicateurs.

3. Une étude scientifique pour l'inventaire et l'expertise des travaux toponymiques :

Depuis de nombreuses années, des associations, mais aussi des experts de la langue et des linguistes ont réalisé des travaux de recensement de notre toponymie.

Avant d'aller plus en avant dans le processus visant à transférer ces données sur les supports les plus modernes de cartographie et de navigation, il est important à la fois pour la mise en valeur de ces travaux et pour les finances publiques d'établir l'inventaire exhaustif et l'analyse de l'ensemble des études scientifiques menées jusqu'à présent et en cours de réalisation dans le domaine de la toponymie corse et d'en faire l'expertise.

Il s'agira également d'analyser ces travaux, tant du point de vue de leur qualité scientifique et de leur transfert sur un support moderne que de leur libre exploitation par la Collectivité Territoriale de Corse afin que le recensement de la toponymie corse s'appuie sur ces études et se concentre sur les territoires encore inexplorés.

Cette consultation portera sur :

- Un inventaire exhaustif de tout travail accompli ou en cours de réalisation relatif à la toponymie corse jusqu'en 2013,
- Une analyse scientifique de ces travaux du point de vue méthodologique visant à évaluer leur qualité ainsi que l'espace couvert,
- Une évaluation de la transférabilité de ces travaux sur des logiciels SIG,
- Un état des droits d'auteur et de propriété intellectuelle des travaux réalisés ainsi que des moyens pour la CTC de les racheter le cas échéant.

4. L'estimation du budget :

Je vous propose d'affecter 50 000 € à cette opération qui nous permettra de lancer cette consultation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.